FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-04-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Délibération n°2025-04

Thème : FINANCES 3

Objet : Demandes de subventions pour la réhabilitation du stade Alain Prieur

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 février 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 24

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa MARCEL donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à M. François PREVOST
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier l'article relatif aux compétences communautaires en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2022-47 en date du 24 mars 2022 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « *équipements sportifs* » ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-04-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

CONSIDERANT que la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure souhaite développer l'offre en termes d'équipements sportifs sur le territoire ;

VU le plan de financement établi tel que proposé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION DU STADE ALAIN PRIEUR				
Objet de la dépense	**Montant € HT**	**Financement**	**Montant € HT**	**%**
Réhabilitation du stade de football	815 523 €	Conseil Régional Sud	407 761 €	50 %
		Conseil Départemental 04	44 657 €	6 %
		Etat	200 000 €	24 %
		Auto-financement	163 105 €	20 %
TOTAL	**815 523 €**	**TOTAL**	**815 523 €**	**100 %**

Ceci exposé,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement relatif à la réhabilitation du stade de football Alain Prieur de Forcalquier tel que proposé ;

- D'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention auprès des organismes dans le respect de l'enveloppe globale ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT

FORCALQUIER • LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Acte publié le : 07 MARS 2025